



# Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire BLEU CIEL ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

## Inscription et Fréquentation

Le dossier d'inscription téléchargeable sur le site :

[www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org](http://www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org),

est constitué de :

- La fiche de renseignements à compléter
- La copie des pages vaccination du carnet de santé
- La fiche foyer
- La fiche d'Inscription Périscolaire
- Le chèque de caution de 80€ par enfant
- Le récépissé du règlement intérieur

Le dépôt des dossiers d'inscription se fait auprès des responsables de site aux heures d'ouverture des accueils périscolaires (entre 16h15 et 18h30)

Un dossier d'inscription incomplet entrainera un refus d'inscription à l'accueil de l'enfant.

Il est proposé pour chaque accueil périscolaire un forfait :

1 ou 2 jours : Matin et/ou Soir

3 ou 4 jours : Matin et/ou Soir

Les jours souscrits pour une période pourront être modifiés sous réserve de rester identique au nombre de jours d'origine.

Tout forfait commencé est dû.

Toute fréquentation exceptionnelle hors forfait sera facturée par un tarif unique, soit 0.390% du QFI avec un minimum de 0.90€ et un maximum de 4.00€ pour les habitants d'Amiens et d'Amiens Métropole

et de 8.10€ pour les hors Amiens Métropole.

Il sera possible de le modifier avant la date limite de dépôt (cf *Gestion Financière*) pour la facture suivante sous la condition de remettre une nouvelle fiche d'Inscription Périscolaire.

La non-présentation de la fiche foyer impliquera une facturation au tarif maximum.

Un goûter sera proposé aux enfants de maternel.

## Horaires

Les enfants sont accueillis

**Pour nos Accueils Périscolaires :** André Chénier, Bapaume, Châteaudun, Chemin des Plantes, Delpech, Jules Barni, Sagebien et St Germain :

**Le matin**, de 7h30 à la rentrée dans les classes

**Pour tous nos Accueils Périscolaires**  
**L'après-midi**, de la sortie de classe jusqu'à 18h30

## Généralités

L'enfant n'est sous la responsabilité de l'accueil que lorsqu'il a été confié à un membre de l'équipe.

Tous les renseignements relatifs à l'enfant devront avoir été communiqués à l'équipe d'encadrement.

L'enfant ne sera confié pour son départ qu'aux parents ou aux personnes nommément désignées sur la fiche de renseignements.

Les mouvements d'arrivée et de départ sont enregistrés par le directeur de l'accueil sur une fiche de présence.

Cette fiche est consultable sur place. Si l'enfant n'est pas repris par les parents ou par une personne désignée sur la fiche de renseignements, si aucune nouvelle n'est adressée à l'équipe et si aucune personne n'est joignable par téléphone, plus d'une demi-heure après l'heure de fermeture officielle, le directeur sera dans l'obligation de prévenir la police municipale.

En cas de retards répétés, l'association se réserve la possibilité de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

## Assurance, Accident

L'association a souscrit à une assurance en Responsabilité Civile auprès de la Maïf.

En cas d'accident sans gravité, les premiers soins sont apportés par l'équipe, le détail de ce soin ainsi que la personne qui en est responsable figurera sur le registre des soins de l'accueil.

En cas de maladie, ou d'accident plus grave, le directeur informera la famille et préviendra les services de secours.

## Informations Diverses

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la DDCE dont l'Association a reçu une habilitation.

Toutes les informations relatives au fonctionnement des différents accueils, horaires, numéros de téléphone, planning d'activités sont consultables sur notre site internet :

[www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org](http://www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org)

✂-----

**Récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur de l'Accueil «Périscolaire Bleu Ciel 2021-2022»  
à joindre à la fiche de renseignements**

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de Père-Mère

Responsable de l'enfant : ..... reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et m'engage à le respecter.

Date :

Signature du responsable légal :



# Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire BLEU CIEL

## ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

### Santé

Tout incident ou fait survenu avant la venue à l'accueil et pouvant avoir des répercussions sur la journée de l'enfant (chute, accident, fièvre...) devra être signalé au moment de la prise en charge.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée, exception faite sur présentation d'une ordonnance médicale ou d'un PAI.

### Objets Personnels

Il est souhaitable que les enfants n'apportent ni jouets personnels, ni objets de valeur.

L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'accueil propose régulièrement des activités à caractère sportif ainsi que des activités manuelles, des sorties à l'extérieur ; par conséquent, il sera demandé aux familles de vêtir les enfants d'une tenue en adéquation avec les animations proposées.

### Tarifs

TARIFICATION FORFAITAIRE PAR PERIODE FACTUREE		
MATIN et/ou SOIR	Amiens Métropole	Hors Amiens Métropole
<b>FORFAIT 1 JOUR</b>	<b>1.638 % du QFI</b> <i>Tarif mini : 3.80 €</i> <i>Tarif maxi : 16.70 €</i>	<b>34 €</b>
<b>FORFAIT 2 JOURS</b>	<b>2.457 % du QFI</b> <i>Tarif mini : 5.65 €</i> <i>Tarif maxi : 25.05 €</i>	<b>51.05 €</b>
<b>FORFAIT 3 JOURS</b>	<b>4.914 % du QFI</b> <i>Tarif mini : 11.35 €</i> <i>Tarif maxi : 50.10 €</i>	<b>102.05 €</b>
<b>FORFAIT 4 JOURS</b>	<b>5.720 % du QFI</b> <i>Tarif mini : 13.25 €</i> <i>Tarif maxi : 58.45 €</i>	<b>119.05 €</b>
<b>Présence Exceptionnelle HORS FORFAIT</b>	<b>0.320 % du QFI</b> <i>Tarif mini : 0.70 €</i> <i>Tarif maxi : 3.20 €</i>	<b>6.50 €</b>

### Gestion Financière

L'inscription à l'Association se caractérise par le versement d'une **adhésion de 20€ par an et par famille** (elle figurera sur la 1<sup>ère</sup> facture)

La facturation se fera par période et selon le(s) forfait(s) mentionnai(en)t sur la fiche d'inscription aux activités périscolaires, soit :

PERIODE	DATE LIMITE DE DEPOT	ENVOI DE LA FACTURE
Du 2 Septembre au 22 Octobre 2021	15 Septembre 2021	Entre le 25 Octobre et le 5 Novembre 2021
Du 8 Novembre au 17 Décembre 2021	15 Novembre 2021	Entre le 20 Décembre et 31 Décembre 2021
Du 3 Janvier au 4 Février 2022	10 Janvier 2022	Entre le 7 Février et 18 Février 2022
Du 21 Février au 8 Avril 2022	28 Février 2022	Entre le 11 Avril et 22 Avril 2022
Du 25 Avril au 7 Juillet 2022	2 Mai 2022	Entre le 8 Juillet et le 15 Juillet 2022

La facture vous sera envoyée par mail.

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou par chèque au siège social

(163 rue Delpech Apt 14 à AMIENS)

ou sur les sites auprès des directeurs, en chèque, en espèces ou chèque CESU.

Un bordereau de paiement signé par les deux parties vous sera remis en contrepartie de votre règlement pour les espèces et les chèques CESU

La CAF apporte un soutien financier à la structure.

Faute de règlement, l'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution après trois relances.

Le non-paiement des factures entrainera la radiation de l'enfant.

En cas de non présentation de la fiche foyer ainsi que la fiche d'inscription aux activités périscolaires, le tarif maximum sera appliqué.

**Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être impérativement respectés**

**MERCI**